|  |
| --- |
| Avis n°3AUX PARENTS ET AUX ELEVES **Objet : Interdiction du smartphone à l’école** |

 Bruxelles, le 25 août 2025.

Madame, Monsieur,

Chers Parents, cher(es) élèves,

L’athénée Léon Lepage s’est toujours fixé comme objectif de garantir des apprentissages dans un climat scolaire sécurisé et approprié. **Dans ce contexte, l’usage des smartphones était strictement interdit, au sein de l’école.**

**Dans une volonté de prévenir les risques liés à une utilisation excessive des écrans et depuis cette rentrée scolaire 2025-2026, l’interdiction du smartphone et autres appareils connectés est désormais devenue OFFICIELLE et apparaît comme telle dans le code de l’enseignement ainsi que dans notre ROI :**

L'usage du téléphone portable ou de tout autres équipements issus des nouvelles technologies multimédias sont interdits au sein de l’établissement scolaire ainsi que dans le cadre des activités extérieures ou parascolaires.

Conformément au Code de l’enseignement fondamental et de l’enseignement secondaire :

Article 1.7.12-1. § 1er. L’utilisation d’un téléphone portable ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite sauf à des fins pédagogiques ainsi que dans les limites fixées dans le règlement d’ordre intérieur dans tous les établissements de l’enseignement maternel, primaire et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisé ou subventionné par la Communauté française. Cette interdiction est d’application pendant le temps scolaire dans l’enceinte de l’école ainsi que durant le temps d’interruption visé à l’article 2.2.1-1 lorsque l’élève passe ce temps dans l’enceinte de l’école et pendant toute activité liée à l’enseignement qui se déroule à l’extérieur de l’enceinte de l’école.

Afin de faire respecter au mieux ce nouveau décret ( loi) en vigueur, nous souhaitons vous informer que notre établissement appliquera des sanctions strictes ; **notamment la confiscation du téléphone avec restitution aux parents UNIQUEMENT.**

Il est évident que ce nouveau dispositif implique de nombreux changements à la fois personnels et organisationnels. C’est pourquoi nous comptons sur votre précieuse collaboration pour faire en sorte que votre enfant applique rigoureusement le règlement.

Merci beaucoup pour la confiance que vous nous accordez,

Directeur Directrice adjointe

R. Kiouah J. Dayez